

Modèle de Courriel à l'ANDPC (<https://www.agencedpc.fr/contact>) et au ministère <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/ecrire-au-ministre>

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous faire connaître mon mécontentement pour les raisons suivantes :

Je suis médecin généraliste, soucieux de la qualité des soins et des installations sur nos territoires, je suis engagé dans la formation des futurs médecins en général et médecins généralistes en particuliers.

Pour cela je bénéficie de formations spécifiques reconnues et agréées par l'organisme [ANDPC](#), que je pouvais jusqu'à présent réaliser **en plus** de ma formation médicale continue. Dorénavant et du fait des nouvelles dispositions suite à l'arrêté ministériel du 22/12/2021 ([lien](#)) je devrais puiser sur mes heures de formations continue pour réaliser ces formations pédagogiques. Ceci constitue indéniablement un frein à mon engagement et je suis persuadé qu'en bout de chaîne cela aura des conséquences néfastes sur la qualité de la formation des futurs médecins et sur leur désir d'installation dans nos régions et communes.

Par ce courrier j'affirme et revendique le bienfait et la légitimité des formations à la maîtrise de stage. Par ce courrier je vous informe que vos décisions peuvent remettre en question ma légitimité auprès des étudiants en l'absence de formation facilitée, et menace mon engagement dans la maîtrise de stage. En tant que MSU, j'aspire à ces formations sans lesquelles je ne pourrais encadrer convenablement et efficacement la formation des futurs médecins ni garantir leurs installations et les successions en zone sensible.

Donnez-nous, les moyens de former les médecins de demain de manière encadrée et compétente par le biais du maintien de toutes les formations à la maîtrise de stage au sein du forfait Hors Quota et une augmentation de ce « hors quota » à raison de 21h par an comme initialement vous l'aviez décrété.